

cette époque, mais encore que l'empereur, après la mort de ce prince, l'avait laissée à Philippe, son fils, avec la Trachonitide et l'Iturie; mais quand cette dernière supposition se concilierait plus facilement avec les passages de Josèphe, elle viendrait échouer contre le passage de l'Évangéliste, auquel il faut faire (si l'on adopte cette supposition) une violence grammaticale. Sous Caligula, en l'an 37 après J.-C., nous trouvons la *Λυσανίου τετραρχία* dans le domaine romain, car l'empereur la donne ou veut la donner à Agrippa I^{er} (voyez Havercamp sur Josèph., Ant. 18, 6, 10.). On voit aussi (Ant. 19, 5, 4.) Claude la donner à ce roi juif. Josèphe parle plus tard de la manière dont cet empereur donna ces possessions à Agrippa II^e. Strauss croit, d'après tout cela, pouvoir prouver que Luc a commis une nouvelle erreur en plaçant ce pays, lors de la venue du Christ, sous un prince particulier, sous Lysanias; l'Évangéliste a, suivant lui, voulu parler de ce Lysanias que Cléopâtre avait fait mourir longtemps auparavant. Les savants, il est vrai, ont encore cru devoir venir ici au secours de Luc par une hypothèse, et ils ont supposé un second Lysanias, descendant présumé du premier, auquel l'empereur avait rendu une partie des possessions de son prédécesseur. La haine d'Auguste contre

* Ant. 20, 7, 1, de Bell. Jud. 2, 12, 8. Il y a contradiction apparente entre le Bell. Jud. 2, 13, 2. et les passages précédents; comp. cependant Ant. 20, 8, 4.

Antoine et contre Cléopâtre rend assez vraisemblable de sa part la réparation envers ce second Lysanias du forfait commis par eux contre sa famille. Mais le critique regarde ce Lysanias comme « une fiction historique ». Josèphe ne parle en effet nulle part d'un second Lysanias; et cependant, aux endroits où il mentionne la donation qui fut faite à Agrippa I^{er}, puis ensuite à Agrippa II, il nomme deux fois *τὸν Λυσανίου βασιλείαν* (et le prince auquel il fait ainsi allusion n'est autre que le Lysanias assassiné, dont il a déjà parlé plusieurs fois). Il est clair d'après cela, dit le critique, qu'il n'y a jamais eu d'autre Lysanias que celui-là.—Toutefois, notre savant critique ne peut trouver incroyable qu'un second prince de la même famille ait porté ce même nom; car les exemples sont trop communs sur ce point. Ce qui doit l'arrêter, c'est bien plutôt de voir Josèphe, plus de vingt ans après, au temps d'Agrippa II, parler du « royaume de Lysanias », sans ajouter qu'après ce prince un autre Lysanias avait encore régné sur ce pays. En ce qui touche l'identité de nom, la famille d'Hérode nous prouve déjà que souvent plusieurs rejetons portaient le même nom; qu'on se rappelle en outre, les Abgarus d'Edesse, les Aretas d'Arabie, les Phraates chez les Parthes; dans le passage où Dion Cassius parle de Xénodore, il fait mention d'un Jamblichus, roi d'Arabie, dont le fils s'appelle Jamblichus, et d'un Tarcondimatus de Cilicie, dont le fils porte